

# Fiche de poste de psychologue scolaire sur le secteur de la balagne.

**Personnels concernés : Titulaire d'un master en psychologie**

**Procédure de recrutement : CV. Lettre de motivation et entretien**

## **Missions**

Circulaire n° 90-083 du 10 avril 1990

### **Membre du RASED de la circonscription :**

Il élabore un projet de réseau en collaboration avec les autres membres du RASED, en relation avec le contrat d'objectifs de la circonscription et les projets d'écoles, et en assure la diffusion et la connaissance.

Il contribue à l'élaboration du calendrier de rencontres RASED/IEN, RASED/Directeur et RASED/équipe enseignante (conseils de cycle spécifiques à l'étude de la situation des élèves, choix des jours favorables aux réunions d'équipe éducative et rencontres professionnelles...).

Il contribue à l'élaboration d'outils (formalisation des procédures de demande d'aides, des modalités de communication aux parents, des missions de chaque membre du RASED et des projets d'aides faisant apparaître le volet spécialisé et le volet des aides mis en place au sein de la classe, ...).

Il oriente le choix des actions spécialisées en liaison avec le cahier des charges défini par l'inspecteur de circonscription : participation à l'élaboration des projets personnalisés, actions spécifiques de prévention et priorités des aides spécialisées.

### **Le psychologue scolaire apporte dans le cadre d'un travail d'équipe l'appui de ses compétences :**

- Pour la prévention des difficultés scolaires
- Pour l'élaboration du projet pédagogique de l'école et sa réalisation ;
- Pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures d'aides individuelles ou collectives au bénéfice des élèves en difficulté
- Pour l'intégration de jeunes handicapés.

Il participe ainsi de manière spécifique à l'évolution de l'institution scolaire, à l'inclusion scolaire et à la réussite de tous les jeunes.

Il assure l'examen, l'observation et le suivi psychologiques des élèves en liaison étroite avec les maîtres et les familles.

Il donne des éléments d'information résultant de l'analyse des difficultés de l'enfant

Il propose des formes d'aides adaptées et favorise leur mise en œuvre.

Il assure le suivi psychologique qui consiste à organiser des entretiens avec les enfants concernés et, éventuellement, avec leur maître ou leurs parents.

Il présente des suggestions et des propositions d'aide, et participe à l'élaboration de projets d'aide individualisée (PPRE, ...)

Il évalue les mesures d'aide individuelles et collectives auprès des enfants en difficulté scolaire.

Il assure la liaison avec les structures de soins et l'école.

Il participe aux équipes éducatives, surtout si elles sont préalables aux saisines de commissions (CDOEA, CDAPH) dans le respect de la confidentialité.

Il est le psychologue référent pour fournir à ces commissions les renseignements psychologiques nécessaires à l'examen du dossier.

Il favorise l'inclusion des enfants handicapés ou malades.

### **Contraintes du poste**

Il devra :

- Faire preuve d'une grande disponibilité, accepter des contraintes horaires et se déplacer sur l'ensemble du secteur dont il a la charge.
- Savoir travailler avec différents partenaires institutionnels
- Savoir organiser son temps de travail pour suivre l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers.

**Obligations réglementaires**

circ. n°2009-088 du 17/07/2009)

Les obligations réglementaires de service des psychologues scolaires définies par la circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974 doivent permettre la souplesse nécessaire à l'exercice de leurs missions. Elles incluent leur participation aux instances réglementaires et aux formations auxquelles ils sont convoqués.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec l'IEN ASH 2B :

Tèl : 04.95.30.05.62

Mail : [pierre-louis.cacciaguerra@ac-corse.fr](mailto:pierre-louis.cacciaguerra@ac-corse.fr)